



## COMMUNE D'AUSSONNE

### EXTRAIT N° 64/2021 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 23    Votants : 28    Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes Joseph Bernes - Place du 8 mai 1945 - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DATE DE LA CONVOCATION : 22 juin 2021.**

**PRÉSENTS :** Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BERNARDINI, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAIRE, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTEGUT, PILON, PREVOST, VIGNEAU, VIGNERES.

#### PROCURATIONS

Mme BAKER	à	Mme AGUERRE
M. SAFON	à	M. PILON
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	M. BERNARDINI
Mme BELABBAS	à	M. JOUSSEAUME
M. ZAMBONI	à	M. AUGOT

**ABSENTS:** LABORIE.

**SECRETARE :** M. LAURENS a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : FINANCES - Plan de relance continuité pédagogique - Conventionnement avec l'Education Nationale pour l'aide à l'achat d'équipements numériques et de services et de ressources numériques**

Dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles primaires, la commune d'AUSSONNE a déposé une demande de subvention dématérialisée qui a été retenue dès la première vague de sélection.

Concernant le volet équipement, le montant global prévisionnel de l'investissement est porté à 50 000 € TTC, le montant prévisionnel de la subvention est de 35 000 €.

Concernant le volet services et ressources numériques, le montant global prévisionnel de l'investissement est de 3 000 € TTC, le montant prévisionnel de la subvention est de 1 500 €.

Cette demande a été portée à égalité pour les deux groupes scolaires Jules FERRY et Louise MICHEL à hauteur de 25 000 € TTC / école pour les équipements et 1 500 € TTC / école pour les services et ressources numériques.

Aussi, il revient à la commune de conventionner avec l'Etat - Ministère de l'Education Nationale pour l'octroi de cette subvention.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE PAR :**

**Voix Pour : 28**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

- d'approuver le projet d'achat d'équipements numériques et de services et ressources numériques pour les écoles.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou la Première Adjointe à signer la convention avec l'Etat - Ministère de l'Education Nationale.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 30 juin 2021

Le Maire,

Michel BEUILLÉ